

Chaudières à fioul et à charbon : une interdiction moins vertueuse qu'il n'y paraît



Le gouvernement a présenté ce lundi les mesures issues de la Convention citoyenne pour le climat qui seront mises en oeuvre en priorité avec notamment l'interdiction des chaudières au fuel ou bien encore la fin des terrasses chauffées dans les cafés et les restaurants. Qu'est-ce que cela révèle de l'action de l'Etat sur la question énergétique ?

Avec Henri
Prévot

Atlantico.fr : À partir du premier janvier 2022, toutes les chaudières au fuel et au charbon devront être remplacées et leur installation sera interdite. Quel est l'intérêt d'une telle mesure ? Cette interdiction aura-t-elle impact important sur la lutte contre le réchauffement climatique ? Est-elle pertinente ?

Henri Prévot : Les chaudières au fioul qui tomberont en panne devront être changées à partir de janvier 2022 par une chaudière qui émet moins de CO2 ou une pompe à chaleur. A première vue, cela paraît raisonnable mais on s'interroge. Bien entretenue, une chaudière au fioul peut fonctionner pendant des décennies. La seule chose qui puisse tomber en panne est la pompe à fioul, qu'il est facile de remplacer. Démontez la chaudière, dégazer la citerne de fioul et installer une nouvelle chaudière ou une pompe à chaleur coûtera beaucoup plus cher. Pour combler la différence, une subvention pourrait se justifier mais, avant de démonter la chaudière au fioul, il serait bon d'y réfléchir à deux fois.

Avec le développement des éoliennes et du photovoltaïque, on aura de plus en plus besoin de stockage d'énergie et de capacité « de pointe », c'est à dire de moyens de production qui ne fonctionnent que très peu de temps dans l'année. Or le fioul est un produit qui se stocke très bien et les chaudières fournissent la puissance de chauffe.

Plutôt que de démonter la chaudière au fioul, il serait donc plus intelligent d'*ajouter* une pompe à chaleur à la chaudière au fioul pour avoir un *chauffage hybride*. S'il n'est pas possible d'installer une pompe à chaleur à côté de la chaudière, une simple résistance électrique plongée dans l'eau du chauffage central pour préchauffer l'eau avant qu'elle n'entre dans la chaudière diminuerait considérablement la consommation de fioul et les émissions de CO2. Avec un tel chauffage hybride, le fournisseur d'électricité pourrait lui-même couper l'alimentation de la pompe à chaleur ou de la résistance électrique sans gêner le consommateur puisque la chaudière au fioul se mettrait en marche automatiquement. Ce serait très utile à l'équilibre du réseau électrique et cela éviterait de produire de l'électricité à partir d'énergie fossile. Le consommateur y trouverait intérêt si le prix de cette électricité, qui serait effaçable par le fournisseur à son initiative, reflétait le service qu'elle rendrait ainsi au réseau électrique

Dans les logements neufs très bien isolés, la meilleure solution est souvent un convecteur électrique. Ce sera quelquefois une pompe à chaleur simple ou combinée à une chaudière au gaz ou au fioul – au biométhane ou du biofioul si l'on veut éviter complètement les émissions de CO2. Interdire systématiquement le chauffage au fioul serait une erreur.

Qu'est-ce que cela nous révèle de l'action de l'État concernant la question énergétique ?

Les situations sont tellement diverses qu'une décision générale d'interdiction n'est certainement pas la plus efficace. Pour diminuer la consommation d'énergie fossile, la méthode qui respecte le mieux la liberté des gens et qui permet de s'adapter à toutes les situations est de programmer une hausse modérée des prix du fioul et du gaz indépendante des fluctuations du prix du pétrole. Il faudrait pour cela un impôt dont le montant dépendrait du prix du pétrole. Une partie du produit de l'impôt serait reversée aux ménages qui ont peu de revenus. Alors, chaque consommateur déciderait lui-même ce qu'il veut faire : mieux isoler son logement ou diminuer la température ambiante ou changer de mode de chauffage.

Mais, pour cela, l'Etat aurait à décider d'augmenter par un impôt le prix du fioul et du gaz, ce qui n'est pas populaire. Il y a renoncé et il préfère donc interdire ou rendre obligatoire ceci ou cela. Il peut alors dire qu'il prend des décisions pour diminuer les émissions de CO2 sans augmenter les impôts mais cette politique est moins efficace donc, au total, coûtera plus cher.

Il serait plus avisé de programmer une hausse du prix du fioul (20 € ou 30 € par mètre cube chaque année) indépendante du prix du pétrole avec un impôt qui n'augmente pas en même temps que le prix du pétrole, d'accorder une aide à l'installation d'une pompe à chaleur financée par le produit de l'impôt, de créer un tarif public pour une électricité effaçable sans préavis (60 € ou 70 € par mégawattheure), et de laisser les consommateurs décider librement.